

1. Lotissement

- Vente d'une parcelle : Le conseil municipal approuve la vente de la parcelle n° 8. Ainsi, il ne reste plus que 6 parcelles disponibles.
- Prêt relais : le conseil municipal décide de rembourser par anticipation un montant de 20 000 € sur l'actuel prêt relais et de contracter un nouveau prêt relais pour une durée de trois ans auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

2. Nouvelle mairie : bilan définitif, emprunt

Le bilan définitif s'établit à 318 956 € HT financés à hauteur de 33,3 % par des subventions, 33,5% par les recettes liées à la vente de l'ancien presbytère, 32,2 % par voie d'emprunt. Un emprunt complémentaire de 40 000 € sera contracté auprès de la Banque Populaire de Franche-Comté dans le cadre de ce plan de financement.

3. Forêt communale : assiette et destination des coupes – Exercice 2011

Le conseil municipal approuve l'assiette des coupes de bois pour l'exercice 2011 proposée par l'ONF dans les parcelles de la forêt communale n°1P, 8R, 11 et 7P. Les bois sont destinés à la vente et aux affouagistes.

4. Convention avec l'Ecole Jeanne d'Arc – Année scolaire 2009/2010

Le conseil municipal décide de reconduire sa participation à l'école Jeanne d'Arc pour les frais d'accueil des enfants de la commune de Choye et autorise le maire à signer la convention à intervenir avec cet établissement.

5. Immeuble Griffon : déclaration des parcelles en état d'abandon manifeste

L'immeuble en ruines et le terrain environnant, propriété de des héritiers Griffon, rue du Châtelet, ne sont manifestement plus entretenus depuis de nombreuses années. Le procès-verbal provisoire, dressé en février 2010, a été affiché et publié dans la Presse de Gray et l'Est républicain. A l'issue du délai règlementaire, le conseil municipal décide de déclarer les parcelles n° C 355,356, 357 et 399 en état d'abandon manifeste et de poursuivre l'expropriation de ces parcelles au profit de la commune pour y construire des logements.

6. Demande d'implantation d'un banc rue du Moulin

Le conseil municipal décide de répondre favorablement à la demande d'implantation d'un banc rue du moulin pour permettre aux promeneurs de se reposer.

7. Communauté de communes : modification des statuts

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de communes des Monts de Gy qui permettra à cette dernière de prendre une nouvelle compétence « aide aux particuliers habitant dans une zone non desservie en ADSL pour s'équiper d'une installation Internet par connexion satellite. »

8. Questions diverses